

Appel à Projet Jeunes 2019-2020

L'Appel à projets jeunes (APJ) soutient les initiatives portées par des jeunes du milieu rural. C'est un dispositif qui illustre les objectifs principaux de la politique d'action sociale de la MSA en direction de la jeunesse :

- Favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie par l'acquisition, dans la conduite de projets, de compétences transférables dans leur vie d'adulte,
- Encourager les initiatives des jeunes et leur prise de responsabilités,
- Contribuer à la qualité de vie en milieu rural, à l'animation des territoires ruraux et au développement du lien social.

L'Appel à projets jeunes est mis en œuvre à deux niveaux :

- un concours local organisé par la Caisse de MSA des Charentes avec un jury
- un concours national, organisé par la Caisse Centrale de MSA, auquel pourront concourir des groupes désignés par le jury de la Caisse de MSA (au maximum 2 groupes x le nombre de départements de la MSA, quel que soit le département d'origine des projets)

Les critères de sélection des candidats :

-L'APJ soutient des projets pensés, voulus et pilotés par des groupes de jeunes **composés au minimum de trois jeunes** et non pas les projets des associations et structures locales qui les aident.

-Les jeunes doivent être âgés majoritairement de 13 à 22 ans révolus au dépôt de leur dossier. Les candidats sont répartis en deux tranches d'âge, selon la composition majoritaire du groupe :

- groupes de 13-17 ans
- groupes de 18-22 ans

Chaque groupe doit désigner deux représentants ayant entre 13 et 17 ans ou entre 18 et 22 ans, selon la catégorie d'inscription.

-Les candidats doivent résider dans une commune rurale (moins de 15.000 habitants) ou/et faire partie d'un groupe composé en majorité de ressortissants agricoles.

Les critères de sélection des projets :

-Les projets doivent concerner différentes thématiques telles que la Culture et/ou la Santé et /ou le Vivre ensemble et ainsi mettre en valeur l'implication des jeunes, l'impact du projet sur le territoire, la solidarité et la citoyenneté et l'originalité du projet.

Le dossier de candidature :

Pour concourir au niveau local, les jeunes devront retirer le dossier de candidature auprès du travailleur social MSA de leur territoire et le lui remettre ou l'envoyer à la MSA au plus tard le **01 Novembre 2019**. Le cahier des charges complet sera transmis au mois de Juin précisant les pièces à fournir dans le détail.

Jury local :

Le Jury Local aura lieu le 11/12/2019 après midi. Il attribue 3 prix : 1^{er} prix de 800 euros, 2^{ème} prix de 500 euros et un prix coup de cœur de 150 euros.

La MSA transmet les dossiers sélectionnés parmi les lauréats à la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) **avant le 31 décembre 2019** afin qu'ils puissent concourir au niveau national.

Jury à Angoulême : le 11/12/2019-Jury à Saintes : le 18/12/2019

Jury National :

En janvier/février 2019, le jury national de l'APJ se réunira afin de sélectionner **14 projets**.

Le jury national attribue 8 prix (soit 4 pour chaque tranche d'âge) : deux 1^{ers} prix dotés de 2 500€, deux 2^{èmes} prix dotés de 2 300 €, deux 3^{èmes} prix dotés de 2 100 €, deux 4^{èmes} prix dotés de 1 900 €.

Le jury national attribue 6 prix « Coup de cœur » pour chacune des trois thématiques : Les prix « Coup de cœur » sont dotés de 1 500 €.

Deux « Prix spéciaux » sont attribués par les associations partenaires : AVMA et SOLIDEL à deux des 14 lauréats nationaux.

Un « Prix Coup de cœur Facebook » est attribué, sur la base du vote des internautes, à l'un des 20 meilleurs projets présentés au niveau national, toutes thématiques et catégories d'âge confondues. Ce prix est doté de 1 500 €.

Attention ! : Les bourses attribuées par la MSA sont destinées à récompenser les initiatives des jeunes. Ce ne sont pas des « subventions » destinées à équilibrer un budget.

Remise des prix nationaux :

La cérémonie nationale de remise des prix, organisée par la CCMSA, se déroulera à **Paris le deuxième Samedi du Salon International de l'Agriculture 2020**.

Les groupes candidats doivent donc s'engager à se rendre à Paris le jour de cette cérémonie, s'ils font partie des 15 lauréats (les 14 lauréats APJ et le Prix Coup de Cœur Facebook).

Versement des prix :

Les bourses nationales sont versées par la CCMSA aux Caisses de MSA qui ont présenté les projets lauréats. Les Caisses de MSA versent ensuite la bourse aux groupes lauréats sous la forme d'une subvention.

Une convention est signée entre la MSA des Charentes et les lauréats qui spécifie les engagements respectifs des jeunes et de la Caisse de MSA afin d'encadrer le versement des différents prix.

Une évaluation de la mise en œuvre des projets primés au niveau national est effectuée dans l'année qui suit au travers d'un questionnaire adressé aux jeunes par la Caisse de MSA.

Coordonnées Travailleurs sociaux référents sur votre territoires :

Charente Limousine/Val de Charente/La Rochefoucauld-Porte du Périgord :	Sékolène Concher ☎ 0685154135 concher.segolene@charentes.msa.fr
CA Grand Cognac/ CA Grand Angoulême/ Rouillacais/ Cœur de Charente :	Elisabeth Pénicaud ☎ 0685154260 penicaud.elisabeth@charentes.msa.fr
4B/Lavallette-Tude Dronne/Haute Saintonge :	Astrid Marquis ☎ 0616736203 marquis.astrid@charentes.msa.fr
Saintonge Romane/Saintonge Viticole/Cœur de Saintonge/CARA (Royan Atlantique)/Marennes-Oléron/ Comité d'Agglo Rochefort	Laura Brunelot ☎ 0619733229 brunelot.laura@charentes.msa.fr
Vals de Saintonge/Aunis/La Rochelle île de Ré	Lucie Martineau ☎ 0616736211 martineau.lucie@charentes.msa.fr